



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 100782

Texte de la question

Mme Marie-Hélène des Esgaulx attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées depuis l'instauration de la contribution d'un euro, par les patients en affection longue durée notamment ceux atteints du cancer. En effet, cette contribution répétée à chaque acte d'analyse sanguine préalable à toutes les étapes du traitement par chimiothérapie est au total encore conséquente pour des patients atteints de maladies chroniques et qui sont, de ce fait, souvent confrontés à des problèmes sociaux et professionnels. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte prendre des dispositions particulières pour rendre moins contraignant aux patients atteints de maladies chroniques le versement de la contribution aux soins médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100782

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7739